

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 mai 2017 à 20h30

Sous la présidence **de M. LOOS Jean-Blaise, Maire.**
Etaient présents : **Mmes. HURSTEL Lucienne, BOUILLÉ Laurence, ROHR Agnès, SCHWOEHRER Martine et MM. KEUSCH Jean-Jacques, LAUFFENBURGER Mathieu, GASCHY Christophe et DEMOUCHE Sébastien**
Absents excusés : **MMES GASCHY Virginie et SCHWOERTZIG Sabrina**
Secrétaire de séance : **BOUILLÉ Laurence**

AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 23/05/2016

Avant de débiter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis, le Maire demande aux conseillers municipaux d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

027. ENTREE D'AGGLOMERATION NORD - RD 609 VERS BALDENHEIM

Puis le Maire adresse ses félicitations aux électeurs de Boesenbiesen pour le taux exceptionnel de participation aux élections présidentielles. Enfin, il salue M. le Président de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, Frédéric PFLIEGERSDOERFFER. Ce dernier est venu présenter le projet de vie pour le territoire de la CCRM.

PREAMBULE

M. le Président remercie le Maire pour son invitation et présente les dernières actualités relatives à la CCRM.

Tout d'abord, il rappelle qu'une hausse exceptionnelle des impôts a été décidée pour faire face notamment à l'évolution de la loi NOTRE. La CCRM dispose déjà actuellement d'un bon nombre de compétences. Plusieurs d'entre elles auront de lourdes conséquences financières.

D'ici 2020, les EPCI auront à charge la compétence "gestion des milieux aquatiques" comprenant notamment la protection contre les inondations. Cette dernière nécessiterait plusieurs millions d'euros d'investissement.

La gestion des zones industrielles et artisanales (transfert de la zone d'activités d'Hilsenheim) est également à charge de la CCRM.

Des questions se posent concernant l'avenir de la compétence voirie. En effet, il ne sera pas possible de renouveler les investissements actuels dans le futur proche (trop coûteux). La loi NOTRE oblige la prise en charge des investissements mais également du fonctionnement (balayage, espaces verts, déneigement...).

Le Président rend les élus également attentifs sur la baisse conséquente des recettes depuis la fusion des deux communautés de communes (FPIC, fin du contrat de territoire...).

Toutefois, la CCRM s'efforce d'offrir un large panel de service aux habitants du territoire avec notamment les périscolaires.

Pour finir, la présentation se termine avec un débat questions/réponses avec les élus. Le Maire remercie ensuite M. le Président pour son intervention.

021. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 05/04/2017.

022. REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Conseil, après en avoir délibéré

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Code du Travail et notamment l'article R.4121-1 qui précise que « L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3 » ;

Considérant que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en place des Documents Uniques avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin;

Considérant que le Document Unique d'évaluation des risques professionnels transmis par le prestataire est en adéquation avec la situation de la collectivité ;

Considérant que le plan des actions correctives permettra d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité ;

- **VALIDE** le document unique d'évaluation des risques professionnels.
- **S'ENGAGE** à mettre en place le programme d'actions correctives se basant sur l'évaluation des risques professionnels.

ADOPTE A L'UNANIMITE

023. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Maire informe les élus que le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de M. KEMPF Dominique arrive à échéance le 08/07/2017. A noter que le CAE ne pourra être reconduit en tant que tel. Le Maire propose de conserver durablement l'emploi de M. KEMPF qui fournit un travail satisfaisant depuis 5 ans.

Il présente les différentes solutions qui s'offrent à la commune afin de pérenniser son emploi. Finalement, il propose de le nommer stagiaire pendant 1 an puis de le titulariser en fonction de son évaluation.

Dans le cas de la nomination stagiaire, son ancienneté dans le secteur privé et public sera prise en compte dans le calcul de sa rémunération. Cette dernière se basera sur la grille indiciaire C1 d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique à temps non complet, à raison de 20/35^{ème} à compter du 09/07/2017 pour les fonctions d'Adjoint Technique.

ADOPTE A L'UNANIMITE

024. LOYER ETANG DE PECHE (01/07/2017-30/06/2018)

M. le Maire soulève la question de l'augmentation du loyer de l'étang de pêche. Actuellement, le loyer est de 1 443,63 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE DE MAINTENIR** le prix de la location à 1 443,63 € pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE

025. TRAVAUX EGLISE

POINT AJOURNE

026. FIBRE OPTIQUE : CONVENTION AVEC ROSACE

Dans le cadre du déploiement du réseau fibre optique sur le territoire de la commune, il est nécessaire d'installer un Sous Répartiteur Optique (SRO) sur une parcelle communale.

A ce titre, la société ROSACE en charge du projet a défini avec le Maire la parcelle la plus appropriée pour accueillir l'installation. Il s'agit de la parcelle n°125 sise section 12 au lieudit Fuchswinkel. Cet aménagement doit faire l'objet d'une convention de servitude entre la société ROSACE et la Commune de Boesenbiesen.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **APPROUVE** la mise en place d'un Sous Répartiteur Optique identifié sous le n°67-029-CGJ sur le territoire de Boesenbiesen,
- **APPROUVE** l'installation sur la parcelle n°125 sise section 12 au lieudit Fuchswinkel appartenant à la Commune de Boesenbiesen,
- **APPROUVE** la convention de servitude en général notamment les modalités financières qui indiquent qu'elle est conclue à titre gratuit,
- **PREND NOTE** que la convention est conclue pour toute la durée d'exploitation des équipements ou jusqu'à leur retrait.

ADOpte À L'UNANIMITE

027. ENTREE D'AGGLOMERATION NORD - RD 609 VERS BALDENHEIM

Le Maire explique qu'un marquage des entrées de chaque propriété (enrobé de couleur) était prévu. Toutefois, après réflexion ces travaux ne seront pas réalisés, ce qui représente une moins-value de 5 600 €.

En revanche, il est proposé de réaliser des travaux d'enrobé sur le carrefour en face des propriétés (chemin). Plusieurs solutions sont proposées, les élus retiennent finalement le 3e choix. Ce dernier consiste à reprendre l'enrobé du carrefour, à purger la terre sous la voirie et enfin à renforcer le nouvel enrobé (tenue durable dans le temps). Ces travaux s'élèvent à 6 478 € soit une plus-value de 878 € par rapport aux travaux non réalisés.

A noter que cette solution ne sera définitive que lorsque les différents réseaux de viabilisation seront tirés sur le chemin. Cela évitera de nouveaux travaux en cas de dépôt de permis dans ce secteur.

Le cas échéant, ce sera le second choix qui sera réalisé (travaux identiques exceptés le renforcement de l'enrobé qui n'est pas compris).

Le Conseil Municipal

- **DECIDE** de ne pas réaliser le marquage des entrées de chaque propriété,
- **APPROUVE** la solution n°3 consistant à la réfection du carrefour,
- **APPROUVE** la plus-value de 878 €

ADOpte A L'UNANIMITE

028. DIVERS ET INFORMATIONS

a. Passation de commandement

Le Maire explique que la passation de commandement entre M. Benoît RUDLOFF et Mme Nadia WITTNER aura lieu le vendredi 30 juin 2017 à 19h30 au local des pompiers. Une centaine de personnes est attendue. La collation a été approuvée. Un article paraîtra dans la prochaine note d'informations.

b. Travaux communaux

Le Maire présente les différents travaux prévus dans la commune. Notamment, le parvis de l'église, l'accès de service de la salle, les espaces verts et le montage de mobilier dans le local du CJB. Un appel aux bénévoles sera fait sur la prochaine note d'informations.

c. Journée vélo

Il est proposé d'organiser une sortie vélo dans les environs. La date est fixée au mardi 06 juin 2017, départ de la salle ou de la mairie à 19h30 pour environ 2 heures de promenade. Il est suggérer de faire le tour du ban communal. Un article paraîtra dans la prochaine note d'informations.

d. Planning des élections

Le planning pour les permanences lors des élections législatives est en cours d'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 23 heures.